

MAIRIE DE COUZEIX

===

L'an deux mille treize, le treize mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marc GABOUTY, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2013

Présents :

M. Jean Marc GABOUTY - Mme Evelyne GUERINEAU – Mme Marie-Claude LAINEZ -
M. Jack SALLE – M. Michel PETINIOT – Mme Martine BOUCHER – M. Philippe
PECHER – Mme Marie-Christine CANDELA - M. Michel DAVID - M. Gérard RENO –
M. André DELUC - Mme Dominique GREGOIRE - Mme Dominique DORADOUX – M.
Gilles TOULZA - Mme Mireille DUMOND – M. Thierry BRISSAUD – M. Philippe
BOULESTEIX – Mme Sophie LAMBERT – Melle Anne-Sophie MORLIERAS – M.
Bernard MILLIANCOURT – Mme Marie-Pierre SCHNEIDER - M. Sébastien LARCHER –
M. Roland PENICHOUX – M. Daniel MATHE - Mme Colette TEILLOUT.

Excusés :

M. Claude SAMUEL (Proc à M. Jack SALLE)

Mme Brigitte HULIN

Mme Pascale SAINTILLAN (Proc à Mme Marie-Claude LAINEZ)

Mme Laetitia SYLVESTRE-PECOUT (Proc à Mme Evelyne GUERINEAU)

Mademoiselle Anne-Sophie MORLIERAS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Alain GAUDUFFE de ses fonctions de Conseiller Municipal
 - Installation de Monsieur Bernard MILLIANCOURT en qualité de Conseiller Municipal
 - Communications diverses.
 - Informations sur les décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Modification de la composition de commissions communales.
 2. Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).
 3. Intégration dans le domaine communal de l'Allée de Frégefond.
 4. Modification des statuts de la Communauté de Communes « L'Aurence et Glane Développement ».
 5. Réhabilitation des réseaux d'adduction en eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue de Texonnières – Approbation du projet définitif et du dossier de consultation des entreprises – Lancement de la procédure de consultation des entreprises.
 6. Aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Signature d'un avenant n°1 avec l'entreprises SEBTP (Lot n°1 – Démolition Gros-Œuvre).
 7. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.
 8. Remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement de taxes d'urbanisme.

DEMISSION DE MONSIEUR ALAIN GAUDUFFE DE SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL.
INSTALLATION DE MONSIEUR BERNARD MILLIANCOURT EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de la démission de Monsieur Alain GAUDUFFE de ses fonctions de Conseiller Municipal il y a lieu de modifier le tableau du Conseil Municipal de COUZEIX.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Bernard MILLIANCOURT, domicilié, 29, rue des Roses 87270 COUZEIX, candidat suivant de la liste « Couzeix Avenir Majorité Municipale » se voit conférer la qualité de conseiller municipal de COUZEIX.

Monsieur Bernard MILLIANCOURT, qui déclare accepter d'exercer les fonctions de conseiller municipal, est immédiatement installé et inscrit au tableau du Conseil Municipal de COUZEIX.

Le Conseil Municipal prend acte du nouveau tableau ainsi arrêté :

<u>NOM - PRENOM</u>		<u>ADRESSE</u>	<u>PROFESSION</u>
<u>Maire:</u> GABOUTY Jean Marc		5, chemin de Chancelade COUZEIX	Directeur d'entreprise
<u>Adjoints :</u> GUERINEAU Evelyne		1, impasse des Perrières COUZEIX	Mère de famille
LAINÉZ Marie Claude		6, rue de Bellevue COUZEIX	Greffier
SALLÉ Jack		2, rue Corneille COUZEIX	Retraité des Assurances
PETINIOT Michel		3, allée de la Feuillée COUZEIX	Retraité de l'Industrie
BOUCHER Martine		35, route de Buxerolles COUZEIX	Assistante Sociale
PECHER Philippe		42, avenue de la Gare COUZEIX	Photographe
CANDELA Marie Christine		15, rue Pascal COUZEIX	Intervenante Sociale
DAVID Michel		Les Hauts de Gorceix 10, rue des Cigognes COUZEIX	Retraité de la Banque
SAMUEL Claude		3, Le Bouquet COUZEIX	Retraité du Ministère des Finances
RENOU Gérard		10, Chemin de Lessines COUZEIX	Agriculteur
DELUC André		2, allée de la Clairière COUZEIX	Retraité du Ministère de la Défense
HULIN Brigitte		6, chemin Demoudillou COUZEIX	Retraîtée de l'Enseignement
GREGOIRE Dominique		46, route du Rouzeix COUZEIX	Infirmière
DORADOUX Dominique		1 chemin de la Chavade COUZEIX	Animatrice
TOULZA Gilles		5, rue des Vignes Les Goutailles COUZEIX	Cadre Commercial
DUMOND Mireille		14 La Petite Lande COUZEIX	Agent Hospitalier EHPAD
BRISSAUD Thierry		3, Impasse Le Pré COUZEIX	Tapissier Décorateur
SAINTILLAN Pascale		3, allée des Genets COUZEIX	Préparatrice Pharmacie
BOULESTEIX Philippe		11, rue de la Garde COUZEIX	Ingénieur en Agriculture
SYLVESTRE-PECOUT Laetitia		3, allée de la Clairière COUZEIX	Artiste Mosaïste

LAMBERT Sophie		14, allée de la Feuillée COUZEIX	Conseillère en Séjour
MORLIERAS Anne Sophie		2 bis avenue Charles de Gaulle 19000 TULLE	Assistante de Justice
MILLIANCOURT Bernard		29, rue des Roses 87270 COUZEIX	Retraité
SCHNEIDER Marie-Pierre		7, rue François Veyriras COUZEIX	Documentaliste
LARCHER Sébastien		3, rue des Cigognes COUZEIX	Contrôleur Technique
PENICHOUX Roland		10, allée du Puy d'Arthugéras COUZEIX	Retraité
MATHE Daniel		18 rue d'Anglard COUZEIX	Médecin spécialiste des Hôpitaux
TEILLOUT Colette		51, chemin du Villageas COUZEIX	Infirmière Coordinatrice

COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le chantier de restructuration du Collège Maurice Genevoix devrait démarrer en cette fin d'année pour se terminer durant l'été 2015. Pour l'essentiel il concerne la réhabilitation du restaurant scolaire. Le coût global de ce projet dont la mise en œuvre aurait dû être effective dès 2006, est estimé à 2,5 M€.

Cette opération a été retardée pour deux raisons :

- l'application de la loi 2005 sur le handicap
- la modification de la carte scolaire avec le départ des élèves de SAINT-GENCE et de

CHAPTELAT.

↳ Monsieur GABOUTY informe le Conseil Municipal qu'un agent a été recruté sur un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour aider Laurent EYMARD à piloter et à organiser les différentes interventions de la collectivité dans le cadre de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire indique que cette réforme se met en place dans de bonnes conditions dans la mesure où, après la nécessaire phase de concertation, les trois Conseils d'Écoles, à l'unanimité, se sont prononcés favorablement à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

↳ Monsieur le Maire fait savoir que des cas de gale sont apparus à l'École Maternelle Jean Moulin. Les déclarations réglementaires ont été faites à l'ARS et la P.M.I. Une dizaine d'enfants est concernée. Les agents d'entretien des écoles sont intervenus le Mercredi 8 Mai pour désinfecter les locaux et le matériel. La situation semble se stabiliser. Monsieur GABOUTY indique que plusieurs écoles de LIMOGES ont également été concernées par des cas de gale.

↳ Monsieur le Maire indique qu'il a récemment participé à une réunion commune avec la C.A.L.M. au sujet de l'aménagement de la zone de Buxerolles et du Mas Gigou. Cette réunion, à laquelle étaient conviés tous les commerçants et porteurs de projets du secteur, a permis de présenter l'échéancier et le phasage des travaux qui vont être réalisés dans les mois à venir.

Monsieur le Maire rappelle que la Société DKR réhabilite la voie de desserte des enseignes BABOU, GIFI, NOZ ...Ce chantier, qui devrait se terminer fin Juin, sera suivi de l'aménagement par la C.A.L.M. d'un carrefour à feux à l'intersection des rues de Buxerolles et des Fourneries.

Enfin, il appartiendra à la Commune de COUZEIX de réaliser un giratoire sur la rue du Mas Gigou et d'assurer la liaison entre ce giratoire et celui réalisé par la Société DKR au droit du magasin LEADER-PRICE.

Ces travaux seront financés dans le cadre d'une décision modificative dès lors que les accords sur la participation financière des propriétaires riverains auront été finalisés.

↳ Monsieur GABOUTY fait part de la prochaine tenue de 2 réunions publiques :

- le 22 mai prochain à 20H30 aura lieu au Centre Culturel Municipal la présentation du bilan annuel de l'activité municipale.
- le 29 mai à 19H00 toujours au Centre Culturel Municipal se tiendra la réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

↳ Par arrêté en date du 21 mars 2013, à la suite d'une consultation lancée selon la procédure adaptée pour des travaux de balayage des rues et des espaces publics de la Commune, un marché a été passé avec l'entreprise COVED Exploitation Berry Touraine Limousin sise « La Baillaudière » 37600 CHANCEAUX-PRES-LOCHES (*exploitation de la Haute-Vienne étant basée route du Palais à PANAZOL 87350*) pour un prix de la journée de balayage de 599 € H.T., pour un an, renouvelable avec une durée maximum de 3 ans.

↳ Par arrêté en date du 3 avril 2013, à la suite d'une consultation lancée selon la procédure adaptée pour le suivi agronomique et l'épandage des boues urbaines des lagunes du Bost et du Landou, un marché a été passé avec l'entreprise SG Environnement sise « Verrières » 86400 CHAMPNIERS fixant des prix

unitaires (le devis estimatif a été établi en fonction de quantités approximatives, la facturation tiendra compte des travaux réellement exécutés).

↳ Par arrêté en date du 19 avril 2013, à la suite d'une consultation lancée selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre sur les travaux d'assainissement pour la période 2013 à 2016 le bureau ACTREAD Environnement sis Parc OCEALIM 3 rue Charles Lindbergh à COUZEIX 87270 a été retenu avec un taux d'honoraires de 3,9%.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- sur le site www.centreofficiels.com notre plateforme de dématérialisation.
- dans le journal d'annonces légales « Le Populaire du Centre » du 18 mars 2013.

Cinq offres ont été réceptionnées et analysées, le candidat le mieux disant a été retenu.

↳ Par arrêté en date du 19 avril 2013, à la suite d'une consultation lancée selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre sur les travaux de voirie et de lotissements pour la période 2013 à 2016, le Cabinet DUARTE sis 7 rue Banc Léger à LIMOGES 87000 a été retenu avec un taux d'honoraires à 3,9%. Un acte d'engagement sera signé à chaque opération.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- sur le site www.centreofficiels.com notre plateforme de dématérialisation.
- dans le journal d'annonces légales « Le Populaire du Centre » du 19 mars 2013.

Huit offres ont été réceptionnées et analysées, le candidat le mieux disant a été retenu.

1 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle composition des différentes commissions municipales suite à la démission de Monsieur Alain GAUDUFFE et à l'installation de Monsieur Bernard MILLIANCOURT :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>COMPOSITION</u>
<u>Commission des Finances</u>	Evelyne GUERINEAU, Marie-Claude LAINEZ, Michel DAVID, Claude SAMUEL, André DELUC, Gilles TOULZA, Philippe BOULESTEIX, Anne-Sophie MORLIERAS, Sébastien LARCHER, Daniel MATHE
<u>Commission Voirie Réseaux et Bâtiments Communaux</u>	Jack SALLE, Michel PETINIOT, Gérard RENO, André DELUC, Brigitte HULIN, Dominique DORADOUX, Gilles TOULZA, Bernard MILLIANCOURT, Thierry BRISSAUD, Sébastien LARCHER
<u>Commission Urbanisme Développement Aménagement de l'Espace et Environnement</u>	Jack SALLE, Michel PETINIOT, Michel DAVID, Claude SAMUEL, Gérard RENO, André DELUC, Brigitte HULIN, Dominique GREGOIRE, Dominique DORADOUX, Mireille DUMOND, Thierry BRISSAUD, Philippe BOULESTEIX, Sophie GOMOT, Sébastien LARCHER, Marie-Pierre SCHNEIDER, Colette TEILLOUT.

<u>Commission Jeunesse Sports Vie Associative Culture et Communication</u>	Marie-Claude LAINEZ, Martine BOUCHER, Philippe PECHER, Dominique GREGOIRE, Thierry BRISSAUD, Pascale SAINTILLAN, Philippe BOULESTEIX, Laetitia SYLVESTRE-PECOUT, Sophie GOMOT, Anne Sophie MORLIERAS, Daniel MATHE, Colette TEILLOUT.
<u>Commission Solidarité et Action Sociale</u>	Marie-Claude LAINEZ, Martine BOUCHER, Marie Christine CANDELA, Mireille DUMOND, Pascale SAINTILLAN, Laetitia SYLVESTRE-PECOUT, Roland PENICHOUX, Marie Pierre SCHNEIDER..
<u>Commission des Affaires Scolaires</u>	Evelyne GUERINEAU, Philippe PECHER, Marie-Christine CANDELA, Bernard MILLIANCOURT Laetitia SYLVESTRE-PECOUT, Anne-Sophie MORLIERAS, Maire-Pierre SCHNEIDER.
<u>Commission du Règlement Intérieur du Conseil Municipal</u>	Evelyne GUERINEAU, Marie-Claude LAINEZ, Philippe PECHER, Claude SAMUEL, Sébastien LARCHER.

Adoptée à l'unanimité

2- REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.).

Monsieur le Maire rappelle que le PADD est la clé de voûte du PLU et qu'il vise à projeter le développement attendu du territoire communal à l'horizon 2022.

Les impératifs du PADD sont en plein cœur de la thématique du développement durable. En effet, il permet d'élaborer une politique d'urbanisation qui respecte l'environnement mais qui, dans le même temps, ne freine pas l'activité économique et l'équilibre social.

Monsieur le Maire rappelle qu'au plan économique, depuis les années 1990, le nombre d'emplois sur la Commune a augmenté de 66%.

Dans ce contexte la Commune de COUZEIX est aujourd'hui confrontée à plusieurs enjeux :

- Comment maintenir la progression démographique ?
- Comment maintenir le dynamisme économique ?
- Comment maintenir le caractère « naturel » des espaces en dehors de la partie centrale ?

Monsieur le Maire indique que trois axes de développement stratégiques ont été mis en avant :

- 1 – Couzeix Commune solidaire
- 2 - Couzeix Commune durable
- 3 – Couzeix Commune à vivre

La Commune est attractive pour les jeunes ménages grâce aux nombreux équipements et services qu'elle regroupe. En témoigne le taux de variation annuelle de la population de + 2% entre 1999 et 2009 et + 2,6% entre 2009 et 2011.

Selon Monsieur GABOUTY le PLU aura comme priorité de répondre aux deux profils que sont les jeunes ménages et les personnes âgées en poursuivant l'offre de mixité urbaine dans le centre-ville :

- Répondre au vieillissement en prévoyant les structures et les équipements nécessaires pour l'accueil des personnes âgées.

- Développer l'offre locative correspondant à la demande actuelle afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

Afin de ne pas laisser les mouvements spontanés se mettre en place et créer des situations irréversibles, il conviendra d'ordonner la Ville. Il sera également nécessaire de poursuivre les efforts dans la création de logements à caractère social et les actions menées en politique de la Ville.

En matière de logement, il faudra diversifier l'offre et l'adapter aux besoins.

Monsieur le Maire indique que selon les projections démographiques retenues, plus de 2.000 habitants devraient venir sur le territoire de la commune d'ici 2022. La barre des 10.000 habitants devrait donc être franchie très prochainement.

Cette augmentation de la population engendre un besoin moyen d'environ 900 logements supplémentaires en 10 ans.

Devant cette évolution, Monsieur le Maire tient au respect de 4 objectifs repris par le PADD :

- Maintenir un équilibre entre Ville et Campagne.
- Favoriser l'émergence d'un territoire équilibré où emploi et habitat coexistent.
- Structurer la mobilité et organiser les déplacements.
- Favoriser les économies d'énergie et limiter l'émission de gaz à effet de serre.

L'aménagement actuel de la place du 8 mai permettra de créer une dynamique de centre-ville et de maintenir les commerces de proximité.

Il conviendra également de poursuivre l'aménagement d'OCEALIM 1, de favoriser le développement d'OCEALIM 2 et d'OCEALIM 3.

Monsieur le Maire estime que l'émergence d'un territoire équilibré passera également par le maintien des espaces agricoles.

De plus, afin de favoriser le maintien de l'activité agricole sur son territoire, la Commune souhaite encourager et favoriser les nouvelles formes d'activités agricoles qui ne nécessitent pas forcément des grandes unités foncières mais qui peuvent s'insérer et s'adapter au contexte périurbain circuit court de production, maraîchage, culture bio, ruches, ferme pédagogique, élevage équin ...

Monsieur le Maire fait observer que l'activité économique liée aux loisirs et au tourisme est en revanche peu représentée sur le territoire. Une évolution dans ce domaine passe par la création d'un pôle spécifique sports/loisirs sur le site de Texonnières.

En ce qui concerne les déplacements, il conviendra de privilégier des dessertes avec les transports en commun pour les secteurs les plus denses, de développer les modes doux de déplacement afin de relier les secteurs urbains entre eux (cheminements piétons ...) et de mettre en place des aires de covoiturage.

Sur ce dernier point Monsieur le Maire précise que le covoiturage existe pour aller vers le Nord du Département ou vers POITIERS en revanche, il estime qu'il ne se développera pas en « intra-agglo ».

Couzeix est un lieu résidentiel privilégié. Pour le rester il faudra :

- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.
- Préserver les continuités écologiques existantes et limiter la fragmentation des milieux.
- Prendre en compte les risques et les nuisances.

Toujours dans cet esprit, Monsieur le Maire tient à ce que les ensembles boisés soient préservés par des classements spécifiques au PLU, que les cours d'eau et les zones humides soient protégés tout comme les arbres remarquables pour lesquels un recensement devra être opéré.

Monsieur GABOUTY rappelle que dans le PLU de 2007, la Commune avait ouvert à l'urbanisation 360 hectares. Entre 2007 et 2012 la Commune n'a « consommé » que 70 hectares.

Partant de cette analyse, il est donc possible de fixer un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour la période 2012-2022.

Sur la période 2007-2012, la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, a été de 70 hectares soit pratiquement 14 hectares par an.

Donc, ramené sur une période de 10 ans, la consommation des espaces agricoles et naturels sur la commune de Couzeix serait de 140 hectares.

Suite à ces différents calculs il est donc possible de mettre en place un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles et naturels pour la période 2012-2022.

L'objectif de modération retenu pour cette même période sera de 20 hectares.

Enfin, la Commune de Couzeix est affectée par plusieurs risques et nuisances qu'il conviendra de prendre en compte pour :

- limiter les populations concernées par le risque d'inondation liée à l'Aurence
- limiter les populations impactées par les nuisances sonores liées aux zones de bruit (aéroport, RN 520 ...)
- Permettre la dépollution éventuelle d'anciens sites d'activités industrielles.

Monsieur le Maire demande si des Elus souhaitent prendre la parole.

Madame TEILLOUT regrette l'absence de pistes cyclables dans la Commune.

Monsieur GABOUTY ne conteste pas cette situation mais estime que les seules pistes cyclables sécurisées sont celles qui sont séparées des voies de circulation. Tracer de telles pistes sur la chaussée des routes empruntées par les voitures et les camions représente un véritable danger pour les cyclistes.

Il se refuse à envisager de tels aménagements.

Madame TEILLOUT souhaite que la Commune favorise l'installation de jeunes agriculteurs ainsi que les cultures biologiques.

Monsieur GABOUTY répond que ces orientations figurent bien dans le PADD.

Monsieur TOULZA demande si le PLU de la Commune doit respecter les grandes orientations arrêtées par le SIEPAL en matière d'urbanisme.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il fait observer que le SIEPAL est associé à l'élaboration du PLU et qu'il aura le moment venu à émettre un avis sur ce document avant son adoption définitive par le Conseil Municipal.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 novembre 2011, a été prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

La réalisation du P.L.U. a été attribuée au bureau d'études en urbanisme et aménagement « Hélène Gauzentes Territoires » associé au bureau d'études EcoSave pour l'étude environnementale, installés l'un comme l'autre sur le Parc ESTER à LIMOGES.

Le Chapitre 3 du Titre II du Code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

L'article L.123-1 dispose que les P.L.U. comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Il précise que le P.A.D.D., document à part entière du P.L.U., a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune.

Il s'agit au travers du P.A.D.D. de définir les principes généraux et les options stratégiques de l'aménagement du territoire ainsi que les politiques prioritaires de développement, d'aménagement et de préservation dans une logique de développement durable permettant en quelque sorte d'aboutir à un parti global d'aménagement et de démontrer que ce parti est compatible avec les principes généraux du droit de l'urbanisme.

Les orientations du P.A.D.D. doivent être soumises au débat en Conseil Municipal et ce conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme qui stipule « *qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du P.A.D.D. (...) au plus tard deux mois avant l'examen du projet du P.L.U.* ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs qu'il propose.

Monsieur le Maire présente ensuite le P.A.D.D. et ouvre le débat. Le P.A.D.D. est divisé en 3 grands axes stratégiques eux-mêmes déclinés en différents objectifs :

- 1^{er} axe : **Couzeix – Commune solidaire** (2 objectifs)
 - Prendre en compte le changement du profil démographique de la Commune ;
 - Structurer, organiser et planifier le développement du parc de logements en favorisant la diversité et la mixité.

- 2^{ème} axe : **Couzeix – Commune durable** (4 objectifs)
 - Maintenir un équilibre entre Ville et Campagne ;
 - Favoriser l'émergence d'un territoire équilibré où emploi et habitat coexistent ;
 - Structurer la mobilité et organiser les déplacements ;
 - Favoriser les économies d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.

- 3^{ème} axe : **Couzeix – Commune à vivre** (3 objectifs)
 - Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles ;
 - Préserver les continuités écologiques existantes et limiter la fragmentation des milieux ;
 - Prendre en compte les risques et nuisances.

Sur l'exposé de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et L.123-9 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2011 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la tenue, au sein du Conseil Municipal, d'un débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Adoptée à l'unanimité

3 – INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNALE DE L'ALLEE DE FREGEFOND

Délibération

Monsieur Michel PETINIOT fait savoir au Conseil Municipal que les propriétaires et riverains de l'Allée de Frégefond ont fait procéder, à leurs frais, aux travaux de réfection de la voie. Les travaux ont été réceptionnés et contrôlés par les services techniques municipaux. Ils ont été réalisés conformément aux prescriptions de la Commune.

En conséquence, les propriétaires de l'Allée de Frégefond demandent à la Commune de bien vouloir prendre cette voie dans son domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir, pour l'Euro symbolique, chacune des trois parcelles suivantes :

- **Section CK n°54** d'une contenance de 789 m² appartenant à Madame MOURIER Nadine née BROUSSAUD, Madame BROUSSAUD Marcelle née PIERRE, Monsieur LABARDE Jean-Pierre, Monsieur LABARDE Ludovic, ainsi qu'à Monsieur et Madame MUNOZ Philippe et Sylvie ;
- **Section CK n°55** d'une contenance 1.120 m² appartenant à Monsieur et Madame MORTIER Maurice et France ;
- **Section CK n°89** d'une contenance de 895 m² appartenant à Monsieur GAUDY Vincent ;

Ces parcelles qui constituent l'Allée de Frégefond seront par la suite intégrées dans le domaine public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

L'acte correspondant sera établi par Maître Jean-Louis TAULIER, Notaire à COUZEIX. Tous les frais seront à la charge de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

4 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « L'AURENCE ET GLANE DEVELOPPEMENT »

Monsieur TOULZA indique que plusieurs communes d'A.G.D. ont des projets d'acquisitions.

Sur le principe, il est prévu que l'EPCI fasse l'acquisition des structures de jeux dans le cadre de la compétence acquise récemment par A.G.D.

Il est également convenu qu'A.G.D. attribue de façon égalitaire pour les communes qui ont un projet un montant forfaitaire de l'ordre de 20.000 €. Au-delà, la charge est pour la commune.

Les structures seront gérées au niveau communal dans le cadre d'une convention à passer avec l'EPCI.

Délibération

Monsieur Michel DAVID informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 mars 2013 le Conseil de la Communauté de Communes « L'Aurence et Glane Développement » a accepté la modification des statuts de l'E.P.C.I.

Les nouveaux statuts prennent en compte la nouvelle compétence facultative suivante : « achat et aménagement de structures sportives extérieures ».

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de chaque Commune membre d'A.G.D. de délibérer sur la modification envisagée des statuts.

Monsieur Michel DAVID demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel DAVID et en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts d'A.G.D. qui intègrent la modification susvisée.

Adoptée à l'unanimité

5 – REHABILITATION DES RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE, D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES RUE DE TEXONNIERAS – APPROBATION DU PROJET DEFINITIF ET DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur GABOUTY précise que ces travaux sont financés dans le cadre des budgets eau et assainissement de l'exercice 2013.

S'agissant de l'effacement des réseaux par le SEHV et la réfection des trottoirs de la rue de Texonnières, Monsieur le Maire indique que le financement de ces opérations devra être assuré en 2014 dans le budget principal.

Délibération

Monsieur Michel PETINIOT présente au Conseil Municipal le projet élaboré par les Services Techniques Municipaux en vue de la réhabilitation des réseaux d'adduction en eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées de la rue Texonnières.

Cette opération devra être réalisée avant que le Syndicat Energie Haute-Vienne ne procède à l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication de cette même rue.

Le montant global prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 389.673,00 € H.T.

Ces travaux se décomposent de la façon suivante :

↳ Tranche ferme (côté lotissements du Buis et de Villefélix)

- Adduction en eau potable 39.247,00 €
- Eaux usées et pluviales 274.420,00 €

↳ Tranche conditionnelle (du 2 au 20 rue de Texonnières)

- Adduction en eau potable 13.216,00 €
- Eaux usées 62.790,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- d'approuver le projet définitif et le dossier de consultation des entreprises relatifs aux travaux de réhabilitation des réseaux d'adduction en eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées de la rue de Texonnières.
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises par procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux.
- 3- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

6 – AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE SEBTP (LOT N°1 – DEMOLITION GROS-ŒUVRE)

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une mauvaise surprise intervenue durant le chantier.

Monsieur LARCHER demande comment l'architecte et le bureau d'études s'en sont rendus compte.

Monsieur GABOUTY et Madame LAINEZ expliquent que les problèmes de stabilité des murs lors de la démolition intérieure des deux bâtiments.

Délibération

Madame Marie-Claude LAINEZ informe le Conseil Municipal que dans le cadre du chantier d'aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dans les locaux existants avenue de la Gare, l'entreprise SEBTP Titulaire du lot 1 (démolition gros-œuvre), a découvert lors de la démolition des bâtiments A (ferme) et B (grange) des problèmes de stabilité des murs supportant la charpente.

Des travaux supplémentaires relatifs aux structures à créer ou à renforcer se sont avérés nécessaires au niveau des fondations, du plancher et de l'étalement pour assurer la sécurisation ; ils sont décrits dans les devis ci-joints constituant cet avenant.

Madame Marie-Claude LAINEZ indique que le montant du projet d'avenant n°1 au marché de travaux signé avec l'entreprise SEBTP est de 56.670, 51 € H.T. ; il a pour conséquence de porter le montant du marché de travaux du lot n°1 de 554.024,27 € H.T. à 610.694,78 € H.T.

Madame Marie-Claude LAINEZ demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Claude LAINEZ et en avoir délibéré, décide :

- 1- d'accepter les travaux supplémentaires intervenus dans le cadre du chantier d'aménagement dans les locaux existants d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.S.L.H.) avenue de la Gare.
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux signé avec l'entreprise SEBTP. Celui-ci, d'un montant de 56.670,51 € H.T., a pour conséquence de porter le montant du marché signé avec l'entreprise de 554.024,27 € H.T. à 610.694,78 € H.T.

Adoptée à l'unanimité

7 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur LARCHER demande d'où provient cet accroissement d'activités.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition du terrain militaire du Mas de l'Age ainsi que le transfert de propriété « Allée de COUZEIX » expliquent naturellement la surcharge de travail pour le service des espaces verts.

Madame GUERINEAU précise que le contrat à intervenir concerne un agent déjà dans les services municipaux et vient de terminer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.).

Délibération

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – (1)°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et renforcer les équipes techniques notamment en matière de gestion d'espaces verts suite à l'intégration de l'ancien terrain militaire (Mas de l'Age) dans le domaine communal ;

DECIDE :

- 1- de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/06/2013 au 31/05/2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement, indice brut 297 indice majoré 309 et ce compte tenu du fait que la fonction à exercer est assimilée à celles relevant d'un emploi de catégorie C.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

8 – REMISE GRACIEUSE DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXES D'URBANISME

Monsieur GABOUTY précise que le Conseil Général est amené à prendre des décisions identiques en Commission Permanente.

Délibération

Monsieur Jack SALLE fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été saisi par la Trésorerie de LIMOGES BANLIEUE de 3 demandes de remise gracieuse de pénalités dues pour des retards de paiement de taxes d'urbanisme.

Ces demandes ont été présentées par les personnes suivantes :

- Monsieur DOS SANTOS et Madame CANHOTO..... 25,00 €
31 Buxerolles 87270 COUZEIX
- Monsieur LORILLIER 47,00 €
4, allée des Maraîchers 87270 COUZEIX
- La SCI JBI 588,00 €
sise à LIMOGES 95, rue des Tuilières pour une construction située
39 route de Poitiers à COUZEIX

Monsieur Jack SALLE fait observer que les taxes ont été malgré tout payées par leurs redevables mais avec retard en raison des difficultés financières passagères ou d'oubli.

Il est à noter que le comptable public a émis un avis favorable à ces demandes de remise gracieuse.

Monsieur Jack SALLE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jack SALLE et en avoir délibéré, décide d'accorder la remise gracieuse de la part communale des pénalités dues pour retard de paiement de taxes d'urbanisme à :

- Monsieur DOS SANTOS et Madame CANHOTO..... 25,00 €
31 Buxerolles 87270 COUZEIX
- Monsieur LORILLIER 47,00 €
4, allée des Maraîchers 87270 COUZEIX
- La SCI JBI 588,00 €
sise à LIMOGES 95, rue des Tuilières pour une construction située
située 39 route de Poitiers à COUZEIX

Adoptée à l'unanimité

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire indique que la dernière réunion du Conseil Municipal avant les vacances se tiendra entre le 24 juin et le 5 juillet prochains.

	Le Maire, Jean Marc GABOUTY	
Evelyne GUERINEAU	Marie Claude LAINEZ	Jack SALLÉ
Michel PETINIOT	Martine BOUCHER	Philippe PECHER
Marie Christine CANDELA	Michel DAVID	Claude SAMUEL
Gérard RENOU	André DELUC	Brigitte HULIN
Dominique GREGOIRE	Dominique DORADOUX	Gilles TOULZA
Mireille DUMOND	Thierry BRISSAUD	Pascale SAINTILLAN
Philippe BOULESTEIX	Laetitia SYLVESTRE-PECOUT	Sophie LAMBERT
Anne Sophie MORLIERAS	Bernard MILLIANCOURT	Marie Pierre SCHNEIDER
Sébastien LARCHER	Roland PENICHOUX	Daniel MATHE
Colette TEILLOUT		